

Septième Assemblée
Genève, 18-22 septembre 2006
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Organisation des travaux

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

Présenté par les Coprésidents du Comité permanent sur l'état
et le fonctionnement d'ensemble de la Convention

Lundi 18 septembre

10 heures – 11 heures

Cérémonie d'ouverture.

11 heures – 13 heures

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Élection du président.
3. Allocution ou bref message de la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Jody Williams, du Président du Comité international de la Croix-Rouge, du Président du Conseil de fondation du Centre international de déminage humanitaire de Genève et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du règlement intérieur.
6. Adoption du budget.
7. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau.
8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
9. Organisation des travaux.
10. Échange de vues général¹.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ Les États parties et les observateurs souhaiteront peut-être, au lieu de faire des déclarations générales, donner des informations actualisées sur les activités menées au titre des éléments thématiques relevant du point 11. Par ailleurs, les délégations peuvent, si elles le souhaitent, présenter des exposés par écrit plutôt que verbalement.

15 heures – 18 heures

10. Échange de vues général (*suite*).

Mardi 19 septembre

10 heures – 13 heures

11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention:

- a) Nettoyage des zones minées.

15 heures – 18 heures

11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*):

- a) Nettoyage des zones minées;
b) Assistance aux victimes de mines terrestres.

Mercredi 20 septembre

10 heures – 13 heures

11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*):

- b) Assistance aux victimes de mines terrestres.

15 heures – 18 heures

12. Débat informel sur des questions relatives à l'application de l'article 5.

Jeudi 21 septembre

10 heures – 13 heures

11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*):

- c) Destruction des stocks de mines antipersonnel;
d) Universalisation de la Convention.

15 heures – 18 heures

11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*):

- e) Autres questions qui revêtent une importance primordiale pour la réalisation des buts de la Convention:
i) Coopération et assistance;
ii) Transparence et échange d'informations.

Vendredi 22 septembre

10 heures – 13 heures

11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (*suite*):
 - e) Autres questions qui revêtent une importance primordiale pour la réalisation des buts de la Convention:
 - iii) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions;
 - iv) Appui à la mise en œuvre.
13. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
14. Examen des demandes présentées en application de l'article 5.
15. Examen des demandes présentées en application de l'article 8.

15 heures – 18 heures

16. Dates, durée et lieu de la huitième Assemblée des États parties.
17. Questions diverses.
18. Examen et adoption du document final.
19. Clôture de la septième Assemblée des États parties.
